

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 26 SEPTEMBRE 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38
Tous les délégués, sauf
MM. HERRLE, BABILON, (excusés) qui étaient représentés respectivement par
M. VOGEL et M. DUBOIS.
MM. MEYER-KUHN, WAGNER, KLIPFEL, ZINCK, Mme KIEFER, M. WEISBECKER,
M. MOYEMONT, (excusés) ; MM. STEINER, WEISHAAR, TREIBER.

DEL. N° 095/2005conseil

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2004
DU SMICTOM DU NORD DU BAS-RHIN**

- *VU la loi Barnier du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,*
- *VU les compétences de la communauté de communes,*
- *VU l'avis du bureau en date du 12 septembre 2005,*

Monsieur le président soumet, pour information, le rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés transmis par le SMICTOM du nord du Bas-Rhin.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce rapport d'activités 2004.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 12 octobre 2005
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a series of smaller strokes.